



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Publicite exterieure : Paris

Question écrite n° 10986

Texte de la question

M Georges Mesmin appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer, charge des transports routiers et fluviaux, sur le stationnement sur la Seine, aux abords des ponts d'Austerlitz, Alexandre-III, de l'Alma et de Bir-Hakeim, de peniches supportant des panneaux publicitaires. Cet affichage publicitaire de dimensions importantes, eclaire la nuit, deteriore gravement ce site prestigieux. Il lui rappelle que les berges de la Seine sont interdites de publicite mais qu'en l'etat actuel des textes, le maire de Paris est depourvu de moyens pour etendre le regime d'interdiction au fleuve lui-meme. Il lui demande donc instamment de faire proceder d'urgence a l'examen de cette affaire qui preoccupe et sensibilise de nombreux Parisiens.

Texte de la réponse

Reponse. - Des panneaux publicitaires de grandes dimensions ont ete installes sur des peniches amarrees le long des berges de la Seine, a Paris. Cet affichage publicitaire « sauvage » deteriore le site prestigieux de notre capitale. Le Gouvernement, comme l'honorable parlementaire et de nombreux Parisiens, s'est emu de cette situation due a l'absence de reglementation de la publicite sur l'eau. Il a donc decide d'organiser ce type de publicite en prenant particulierement en compte la protection du coeur historique de Paris et les problemes de securite routiere. Un projet de decret a ete elabore sur ce sujet. Il restreint l'exercice de la publicite sur l'eau (dimensions reduites des panneaux, interdiction de stationnement pour les bateaux publicitaires le long des berges inscrites ou classees). Il a ete soumis au Conseil d'Etat et devrait etre publie tres prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Mesmin Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10986

Rubrique : Publicite

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 1989, page 1348